


Adresse de facturation

POULLELAOUEN Arnaud
19, rue Jacques- Jullien
29260 LESNEVEN
France

Adresse de livraison

POULLELAOUEN Arnaud
19, rue Jacques- Jullien
29260 LESNEVEN
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF240502196	07/05/2024	265013	05/05/2024

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-413163	Cales de mise à niveau Levelers pour camping-car THULE	1,00	28,33	28,33
RG-413155	Cale pour roue Jockey Pocket MILENCO	1,00	10,83	10,83
RG-911838	Poubelle de cuisine rétractable INCASA	1,00	19,75	19,75
RG-012562C	Housse de protection pour roue de camping-car ROC LINE	1,00	11,58	11,58
RG-123524	Bec verseur flexible pour jerrican alimentaire	1,00	4,96	4,96
RG-831642	Housse de timon universelle OPTIMA	1,00	9,16	9,16
RG-357251	Protège prise CEE HABA	1,00	6,66	6,66
RG-351873	Rallonge multiprise 1,5 mètres HABA	1,00	16,64	16,64
RG-751714	Boîte de 21 fusibles plats	1,00	3,24	3,24
RG-851343	Rallonge secteur CEE 17 longueur : 25 mètres. Section câble : 2,5 mm2 HABA	1,00	68,86	68,86
RG-078720C	Table de camping Gap Less pliante en aluminium - Modèle : 6 personnes. Coloris : Gris BAYA SUN	1,00	75,98	75,98
RG-691506	Tapis de sol Polypropylène pour camping - Dimensions : 500 x 250 cm SOPLAIR	1,00	51,58	51,58
RG-092174	Marche-pied double marche en plastique MGI	1,00	25,42	25,42

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
05/05/2024	Paypal	380,50

Remise Valeur	37,53
Frais de port	20,83
Eco-participation DEEE HT	0,12
Eco-participation mobilier HT	0,68
Montant total HT	317,09
TVA 20,00 sur 317,09	63,42
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	
Montant total TTC (EUR)	380,51

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent